

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2015

---

## ÉTIQUETAGE DES PRODUITS BIOLOGIQUES - (N° 2676)

Adopté

### AMENDEMENT

N ° CE7

présenté par  
Mme Fabre, rapporteure

-----

#### ARTICLE UNIQUE

Supprimer l'alinéa 20.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel. Il s'agit d'éviter d'alourdir la rédaction de la proposition de résolution européenne dans la mesure où le contenu de cet alinéa est repris presque mot pour mot aux alinéas 13 et 14.